

PREFECTURE DU JURA

Commune de PONT-DE-POITTE (39435)

**Cartographie du risque « mouvements de terrain »
(PPRn de Vouglans Nord)**

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

Les communes de Baresia, Boissia, Charchilla, Coyron, Largillay-Marsonnay, Maisod, Moirans-en-Montagne, Orgelet (secteur de Bellecin), Patornay, Pont-de-Poitte et la Tour-du-Meix sont situées autour du lac artificiel de Vouglans mis en eau en 1968. Celui-ci occupe une vaste dépression orientée Nord-sud qui sépare les plateaux calcaires de Lons-le-Saunier à l'Ouest et Champagnole à l'Est.

Du point de vue géologique, on rencontre les formations suivantes :

- Les calcaires qui constituent les reliefs (notamment la côte de l'Euthe à l'Ouest) qui dominent le lac
- Les dépôts glaciaires (moraines) et lacustres (matériaux fins de type « varves ») dans la dépression
- Les affleurements du substrat marno calcaires en bordure des plateaux et dans les combes de Moirans
- Les éboulis de pied de falaises.

Les risques sont liés à trois types de mouvements recensés ou potentiels : les glissements des pentes morainiques (comme à Marigny, Largillay et Pont-de-Poitte), les glissements des pentes marneuses et les chutes de blocs et instabilité d'éboulis (belvédère du Regardoir, Forêt de Vaucluse).

Du point de vue hydrographique, plusieurs ruisseaux affluents de l'Ain entaillent les plateaux. Aucun risque pour les activités humaines n'a été identifié le long de leur talweg.

Pour la délimitation des aléas, les paramètres suivants ont été retenus :

- a) L'intensité des phénomènes, basée sur l'importance des moyens techniques pour en réduire les causes ou les stabiliser.
- b) Leur gravité au plan des préjudices humains potentiels.

Les secteurs de mouvements effectifs reconnus avec des conséquences sur les activités humaines sont classés en aléa fort (zone 1 du zonage réglementaire). Les secteurs de mouvements possibles ou prévisibles mais sans conséquences graves sont classés en aléa moyen (zone 2) et les autres secteurs en zone 3.

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

Légende du plan de zonage

Zone 1 : risque fort

Zone 2 : risque moyen

Zone 3 : risque faible à négligeable

Zone 0 : hors secteur d'étude